



MILIEU HUMIDE EN MILIEU URBAIN

LE RUISSEAU DE FEU : DE TERRE CONVOITÉE À TERRE PROMISE

Les terres inondables du site du ruisseau de Feu ont toujours été convoitées. Situées sur la rive nord à la confluence de la Rivière-des-Prairies, de la Rivière-des-Mille-Îles et du fleuve Saint-Laurent, elles ont d'abord été travaillées pour servir à l'agriculture. Au fil du temps, le réseau de transport ferroviaire et routier fut mis en place, puis le développement urbain prit un rythme effréné. Cette dernière grande plaine inondable de la région montréalaise était alors soumise à des pressions de plus en plus fortes.

Or, qui dit plaine inondable, dit aussi retour régulier de l'eau sur ces terres. Mises à nu par les activités agricoles, ces terres étaient alors lessivées par le retrait de la crue printannière qui provoquait le déversement dans les eaux avoisinantes de quantité de sédiments, de nutriments et de pesticides. Les fossés de drainage et le manque de végétation naturelle causaient l'assèchement rapide et presque total des lieux, à l'exception du ruisseau de Feu.

C'était une période difficile et cruciale pour la faune qui fréquentait ce site essentiel à sa reproduction. La perte importante de milieux naturels dans ce secteur faisait en sorte que le ruisseau de Feu représentait l'une des dernières frayères d'importance pour la perchaude et le grand brochet, en plus de constituer un site de nidification pour la sauvagine et de nombreuses autres espèces d'oiseaux.

Alarmé par la perte et la dégradation croissante des milieux humides au Québec, Canards Illimités (CI) porte son intérêt sur le site du ruisseau de Feu au milieu des années 1980, soucieux de préserver cet habitat convoité. Il élabore alors, à la demande du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'alors, une proposition d'aménagement ce site dans le cadre d'un projet nommé «Archipel» qui visait, entre autres, la protection et l'amélioration des habitats fauniques de la grande région de Montréal. Malheureusement, l'insuffisance de financement empêche par la suite la réalisation de ce projet.

De nouveaux inventaires viennent appuyer la nécessité de procéder à la protection et la restauration du site pour contrer la montée de la pression urbaine et la dégradation observée de ses habitats. En 1990, le projet est donc ramené sur la table de travail. Lorsque la nouvelle Ville de Terrebonne est formée, les discussions et les négociations mènent à l'approbation d'un plan d'ensemble par le ministère de l'Environnement du temps, intégrant les composantes urbaines et fauniques.

Au début des années 2000, Canards Illimités entreprend des démarches afin d'acquérir le site. Ce n'est qu'après 4 ans de longues négociations avec divers intervenants que CI réussit, en 2004, à acquérir 40

hectares de terrain par le biais d'une donation de terrain par les propriétaires des lieux, la famille Romano, dans le cadre du programme fédéral des dons écologiques. Les terres avoisinantes, elles, sont données à la Ville de Terrebonne par le promoteur Héritage Terrebonne, par la voie du même programme.

Ces 100 hectares de terre ainsi réunis allaient former une des plus importantes aires de conservation faunique et récréative en milieu urbain, un projet d'envergure et innovateur de développement et de conservation dans la région du Grand Montréal. Ce projet allait comprendre tout un quartier d'habitations qui allait profiter d'un ensemble d'habitats fauniques protégés et aménagés aux abords du fleuve Saint-Laurent.

Pour mettre en oeuvre le plan d'aménagement, Canards Illimités et ses partenaires s'inspirèrent du paysage historique du ruisseau de Feu, s'appuyant aussi sur une analyse régionale de l'état et des besoins d'habitats fauniques du territoire. Cet ambitieux projet allait comporter trois phases : la restauration d'un marais, celle d'un marécage et la réimplantation du boisé d'origine, une érablière argentée. Les nouveaux aménagements allaient répondre aux exigences de l'habitat de reproduction du poisson, tout en offrant à la sauvagine un lieu de prédilection lors des migrations et de la période de reproduction.

Aujourd'hui, à l'achèvement des travaux, un véritable projet de développement durable a été réalisé, qui intègre les considérations économiques, environnementales et sociales. Ces réalisations permettent d'assurer un développement qui correspond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Un milieu humide riche et durable a été restauré et aménagé au bénéfice également des humains qui y vivent désormais en harmonie avec la faune, la flore et l'environnement.

